

De la dépolitisation humanitaire

Benoît Coutu

L'humanisme était jadis la foi dans la capacité humaine à aménager un monde aussi juste que la faiblesse également humaine le permettait. C'est bien plutôt aujourd'hui le témoignage de l'impossibilité d'une telle justice

Rancière, 2005a : 172

* * *

Devant l'importance croissante du discours du droit humanitaire et des organisations humanitaires dans les relations internationales ainsi que des nombreuses interventions « militaro-humanitaires » réalisées depuis les années 1990, plusieurs observateurs et acteurs de l'humanitaire discutent, sans parvenir à un consensus, d'une « crise de l'humanitaire ». Le nombre d'articles et de livres publiés portant sur les écueils des interventions, les dilemmes éthiques de l'humanitarisme, les divisions de toutes natures accentuées dans les suites de certaines interventions, le financement des agences, la concurrence entre organisations humanitaires ou encore les collusions et les collisions entre les armées (alliées ou rivales), les organisations internationales (OI), les organisations non-gouvernementales (ONG) et les organisations internationales non-gouvernementales (OING), n'en forme un exemple tout aussi manifeste que le signe d'une réalité tangible et complexe. Mais saisit-on bien l'origine et la nature de cette « crise » relatée par David Rieff (2003), Rony Brauman (2000, 2004), Bertrand Badie (2002), Alain

Destexhe (1993) ou Bernard Kouchner (Robitaille, 2004) pour ne nommer que ceux-ci ? À ce propos, les opinions divergent... Transversaux aux courants réaliste et idéaliste, trois principaux discours s'affrontent : l'humanitaire doit se politiser pour faire face aux nouveaux défis imposés par la mondialisation ; l'humanitaire se politise, mais doit tout faire pour rester apolitique ; l'humanitaire est politique, la nouveauté est sa militarisation. Après avoir sommairement présenté l'argumentaire de ces trois discours, nous en expliciterons plus exhaustivement un quatrième, qui constituera le corps de notre article, celui survolant la perspective de la dépolitisation humanitaire.

1. La politisation de l'humanitaire

Nombreux sont les acteurs, dont une figure de proue est Bernard Kouchner (1991), acclamant l'ère du devoir d'ingérence et d'un humanitarisme institutionnalisé, par incidence militarisé, comme un moyen nécessaire et adéquat pour résoudre les grandes crises de ce monde, procurer de l'aide aux populations défavorisées ou afin de répandre les lumières de la démocratie libérale et de la civilisation moderne aux confins de la planète. Pour ceux-ci, la crise actuelle de l'humanitaire proviendrait de trois sources principales : premièrement, d'une période d'adaptation entre les différents acteurs, les paliers institutionnels et les logiques opérationnelles ; deuxièmement, d'une incompréhension générale de la population et des acteurs humanitaires vis-à-vis de la nécessité de lier l'humanitaire et le militaire, ne serait-ce que lors de situations exceptionnelles, dans une politique active d'intervention soutenue de la part des États, cette incompréhension étant alimentée par des débats idéologiques jugés dépassés depuis la fin de la guerre froide ; troisièmement, de l'abstraction des lois internationales et du droit international humanitaire, dans leur manque de positivisme et de pragmatisme, laissant trop de place à des interprétations conflictuelles et intéressées tout en enlisant les organismes nationaux et internationaux dans un immobilisme gênant. Ce discours n'est pas l'apanage des organisations humanitaires, mais aussi celui des États. Ainsi des États s'autoproclament « État humanitaire » (France) ou adoptent une politique de « sécurité humaine » (États-Unis, Canada, ONU) et entendent promouvoir le droit d'ingérence, passant de la doctrine du *peacekeeping* à celles du *peacemaking* et du *peacebuilding* (Paris, 2004 : 38).

À l'opposé, d'autres auteurs, dont Rony Brauman (1991), soutiennent que cette crise est issue de la politisation de l'aide humanitaire. Devenant dépendantes des décisions et du financement gouvernemental, subordonnées à des organisations nationales ou internationales, enchaînées dans une concurrence entre pairs, les organisations humanitaires perdraient leur aura de neutralité et d'impartialité de même que leur traditionnelle autonomie revendiquée (Weiss, 1999 : 3). Un des résultats les plus flagrants serait la hausse des attaques commises contre le personnel humanitaire intervenant dans un conflit. Mais l'action humanitaire fut-elle vraiment apolitique à ses débuts ? Si on en croit Brauman, même les fondations de la Croix-Rouge et de la Ligue des Droits de l'homme sont relatives au nouvel impérialisme européen naissant au milieu du 19^e siècle (Brauman, 2005 : 3). Toujours selon celui-ci, le problème provient aussi de la « mécanisation » de l'humanitaire, comprise comme une industrialisation de l'aide selon un modèle de « ready-to-use actions » reposant sur des ressources financières énormes et dont l'*European Community Humanitarian Office* (ECHO) en est l'exemple parfait (Brauman, 2004 : 415). Dans un autre sens, pouvons-nous croire en cette volonté d'impartialité avec des acteurs qui, d'un côté, depuis la fin des années 1970, se veulent les messagers prêts à dénoncer les atrocités commises par leur constante apparition dans la sphère médiatique, mobilisant individus et influençant l'action des États, les mêmes acteurs qui, d'un autre côté, gèrent ce qui apparaît être des « multinationales de l'humanitaire » (Pech et Padis, 2004) aux résultats souvent mitigés selon les témoignages des intervenants de terrain eux-mêmes (Fassin, 2003).

Pour un troisième groupe d'auteurs, la crise ne serait pas issue de la politisation de l'humanitaire, jugeant que l'humanitaire fut en tout temps une activité hautement politique (Kennedy, 2004) — « l'humanitaire c'est encore de la politique qui ne veut pas dire son nom » (Bensaïd, 1999 : 77) ; « l'humanitaire est la continuité du politique par d'autres moyens » (Rufin, cité par Ryfman, 1999 : 167) — mais plutôt que la politique phagocyte l'aide humanitaire en la subordonnant à la logistique technico-communicationnelle militaire, transférant ainsi l'humanitaire de la sphère privée à la sphère publique tout en le transformant en une pratique d'« intervention » et non plus seulement d'« aide » ou d'« assistance », les trois n'étant pas des équivalents conceptuels. La politisation de l'humanitaire est alors synonyme de sa militarisation, d'où

l'apparition du concept de *New Humanitarianism* (Tirman, 2003-2004 ; Fox, 2001 ; Weiss, 1999) ou encore d'« humanisme militarisé » (Beck, 2006). Principe éthique baptisé au Kosovo en 1999, le « nouvel humanitarisme » est un euphémisme utilisé pour désigner la « guerre humanitaire » et cadre avec la révolution des affaires militaires (RAM) en vigueur depuis le milieu des années 90 (Joxe, 2004). Celle-ci implique la professionnalisation de l'humanitaire et une temporalité de l'urgence, tout comme la RAM implique une armée de projection (et non plus de défense nationale) reposant sur la professionnalisation du soldat (de même que sa graduelle privatisation aux États-Unis) et sa constante disponibilité pour les situations d'urgence de tout ordre – d'une catastrophe naturelle à un conflit armé. Et cet interventionnisme ne doit pas être ici compris dans sa seule dimension idéologique, c'est-à-dire comme une intervention militaire légitimée par des considérations humanitaires ou par les Droits de l'homme, mais dans sa dimension organisationnelle, décisionnelle et opérationnelle, comme « une alliance entre l'armée et la communauté des organisations non gouvernementales humanitaires afin de contenir les effets humanitaires des actions militaires de l'occident [et dans laquelle] les acteurs humanitaires restent aux marges du processus de décision dans les opérations internationales et sont cooptés au sein d'un paradigme dominé par la politique néolibérale » (Duffield, Macrae et Curtis, 2001 : 272-273, trad.⁵²).

2. L'humanitaire : politisation ou dépolitisation ?

Dès lors, que pouvons-nous entendre par politisation de l'humanitaire ? Telle qu'exposée par les discours précédents, la politisation de l'humanitaire signifie l'arrimage de l'action humanitaire à des décisions ou des actions étatiques de différentes natures. Plus largement, la politisation de l'humanitaire est synonyme de la reconnaissance de cet acteur non étatique en tant que médiation structurelle, de son institutionnalisation et de son intégration dans un système de régulation concernant autant les niveaux local, régional, national et international. Bref, de son inscription « dans les champs de forces plus larges qui sont à la fois ceux de l'action publique, du monde du travail et du militantisme, [...] des administrations gouvernementales,

⁵² « [...] an alliance with the non-governmental humanitarian community to contain the humanitarian effects of Western military actions [and in which] humanitarian actors remain on the sidelines of decision-making in these international operations, and are co-opted into a paradigm dominated by neo-liberal politics. »

en matière d'aide voire de politique étrangère, comme dans d'autres domaines » (Siméant et Dauvin, 2004 : 20). Toutefois, bien que ces discours sous-entendent tous la proximité et la centralité de la politique dans les affaires humanitaires et inversement, aucun ne nous propose une définition explicite de la politique. Comme nous l'avons mentionné, à travers ces discours, cette dernière est généralement réduite à la prise de décision ou aux actions d'un État.

Cette absence de définition, eu égard aux concepts utilisés de façon récurrente par les intervenants, nous amène à considérer la question de la conception même de la politique entourant l'interventionnisme humanitaire dans le contexte de la globalisation. C'est ainsi que nous proposons, à travers cet article, de suivre une autre piste, plus théorique qu'empirique et surtout polémique : celle de la dépolitisation *de et par* l'ingérence humanitaire. Plus précisément, nous allons expliciter la thèse que l'une des conséquences de la politisation de l'humanitaire est la dépolitisation de la victime par l'ancrage dans son statut de victime, occasionnant une « déshumanisation » qu'Hannah Arendt avait entraperçue en son temps (Arendt, 2002). Pour ce faire, nous appuierons notre propos principalement sur les thèses de deux auteurs : le théoricien politique français Jacques Rancière et le philosophe slovène Slavoj Žizek.

Outre une inévitable dose d'arbitraire de notre part, plusieurs considérations influencent notre décision de recourir principalement, mais non exclusivement, à ces deux auteurs. Commençons par souligner qu'il y a un lien de proximité, de continuité et de complémentarité, entre les corpus théoriques de ceux-ci. Ensuite, ils ont la force de remettre la question du politique à l'ordre du jour, que ce soit autant dans une discussion avec leurs contemporains que par une riche actualisation des classiques, et ce, tout en allant à l'encontre des apories de la philosophie politique dominante proposant des lectures du politique comme consensus, comme pure gestion de la sécurité publique ou encore comme système complexe. Peut-être que nos deux auteurs ne sont pas des acteurs humanitaires, ce qui pourrait faire dire à certains de nos lecteurs que leur critique de l'humanitarisme est sans fondement et que leur présence dans notre exposition n'est qu'une manifestation des enjeux idéologiques qui nous motive, cela bien que l'humanitarisme est un exemple utilisé par eux (et d'autres) pour expliciter leurs idées. Il va sans dire que nombre

d'acteurs majeurs de l'humanitaire ont écrit des textes démontrant les failles de cette pratique. Toutefois, puisque ce ne sont pas les acteurs humanitaires qui font des thèses sur la notion du politique ou d'humanité, même si certains de ceux-ci écrivent sur la politique et qu'ils parlent amplement d'humanité, toute réflexion portant sur les concepts mobilisés par la pensée humanitariste ne peut être approfondie que par le recours à des penseurs qui écrivent sur la politique et son rapport à l'humanité de l'homme. Ainsi, c'est à une partie restreinte des discours portant sur les diverses pratiques (humanitaire de guerre, humanitaire à long terme, etc.) que nous consacrons notre article, plutôt qu'à une étude de la diversité empirique des pratiques justifiées par un même discours. C'est dire alors que notre réflexion ne concerne pas l'efficacité pragmatique de ces pratiques, mais des transformations moins visibles entraînées par celles-ci. En adepte de la sociologie critique que nous sommes, nous supposons, en toile de fond, que nous vivons dans une ère d'oubli de la politique », une période de « neutralisation du politique » en prélude à un « retour du politique » sous une autre forme. Enfin, précisons que notre texte ne concerne pas l'humanitaire comme tel, mais l'humanitarisme comme principe d'ingérence, comme principe d'intervention, et en conséquence, comme médiation structurelle ayant un rôle important dans les relations internationales actuelles. Nous faisons acte de contrition : il ne s'agit pas ici de nier, ni les bonnes volontés, ni le travail des acteurs de terrain, mais de questionner une perspective macrosociologique tapie derrière des faits empiriques statistiquement quantifiables. Simplement, notre objectif est de réfléchir sur un pan d'une réalité complexe qu'est l'humanitarisme à partir des concepts centraux que sont la politique et l'humanité de l'homme.

Cela étant dit, nous commencerons par traiter de la question en effectuant un long détour par la conception de la politique comme *dissensus* de Rancière, auteur soutenant que « [l]a guerre, disait-on auparavant, est la continuation du politique par d'autres moyens. La guerre humanitaire est la compression de la suppression du politique par d'autres moyens » (2005a : 75). Dans cette section, nous verrons en quoi l'ingérence humanitaire met en scène la violence symbolique telle que la conçoit Pierre Bourdieu. Nous poursuivrons avec la critique de la globalisation « post-politique » émise par Žižek et pour lequel la légitimité de l'humanitaire réside dans le fait que la victime doit rester victime, ce qui implique la présence d'une violence structurelle au cœur

de la globalisation. S'inspirant de la théorie politique de Rancière, mais aussi de la thèse de la neutralisation éthico-économique du politique émise à une autre époque par le juriste allemand Carl Schmitt, Žizek présente l'ingérence humanitaire comme un mécanisme de gestion de la violence qui, paradoxalement, « reproduit » ou « reconduit » cette violence dont il entend combattre les causes et les effets. Nous concluons notre courte présentation par quelques remarques sur l'humanitaire et l'impérialisme comme phénomène de « repolitisation » (Schmitt, 1942 ; Žizek, 2004). Ainsi, et c'est l'objet d'une thèse en cours de rédaction, plus qu'un simple agent d'une politisation ou d'une dépolitisation, nous concevons l'intervention humanitaire comme une médiation structurelle, comprise comme une combinaison entre une logique et un ensemble d'acteurs « voués à rétablir un ordre » (Duffield, Macrae et Curtis, 2001 : 270), induisant des processus simultanés de politisation *et* de dépolitisation.

3. Jacques Rancière : la politique, la police et le consensus

À l'âge de la démocratie libérale, la politique est réduite à l'art du consensus entre intérêts particuliers. Pour Jacques Rancière, le « consensus est la réduction de la politique à la police » (2004a : 252), c'est-à-dire la suppression de la médiation politique par une mise en correspondance entre la nature, la fonction et l'identité des groupes sociaux dans un corps social ne devenant que la somme de ces « parts » dont la parole est comptée dans le partage du sensible. À ces « temps consensuels », Rancière oppose une conception du politique comme une mise en scène du polémique et de l'explicitation d'un tort par le biais de la subjectivation politique, soit la politique comme *dissensus*. N'étant pas un synonyme de pouvoir d'État, pour Rancière « [l]a politique moderne tient au déploiement de dispositifs de subjectivation du litige qui lient le compte des incomptés à l'écart de soi de tout sujet propre à l'énoncer » (2004a : 89). Dans cette perspective, la subjectivation politique est un mode d'apparition d'un sujet politique comme supplément qui se distancie de la société, ainsi que le processus de son inscription dans un lieu vide qui « est un intervalle ou une faille : un *être-ensemble* comme *être-entre* : entre les noms, les identités ou les cultures » (2004a : 90). Apparaît alors un *dissensus* au cœur de la communauté, et ce, par l'exposition d'un litige qui vient ouvrir la voie à une réorganisation du commun, à un nouveau partage du sensible. Voilà, *grosso modo*, ce qui constitue la politique chez Rancière.

Ne s'identifiant à aucun groupe social particulier, le sujet politique apparaît comme le vecteur d'unification d'identités particulières dénaturées, « désidentifiées ». Dans ce sens, la subjectivation politique est « l'inscription première d'un sujet et d'une sphère d'apparence de sujet sur le fond duquel d'autres modes de subjectivation proposent l'inscription d'autres "existants", d'autres sujets du litige politique » (Rancière, 1995 : 60). Rancière prend l'exemple du slogan de mai 68 « Nous sommes tous des Juifs allemands » pour expliciter cette désidentification. Parce que les individus criant ce slogan ne sont ni juifs, ni Allemands, ils se séparent de leur identité première, de nature ou de fonction, pour se réunir sous une identité autre, une identité virtuelle qui est un processus d'exposition du tort n'identifiant aucun groupe réellement présent pendant la crise. Qu'ils se nomment « peuple », « prolétaire », « femme », les sujets politiques ne sont pas déterminés par des rapports sociaux ou des catégorisations juridiques qu'elles soient

d'ordre constitutionnelles ou autres, mais par un intervalle entre les identités (Rancière, 2005b : 66). Puisque que la subjectivation politique n'est pas la politisation d'une identité particulière, elle ne repose ni sur une forme de culture, ni sur un *éthos* : « Toute subjectivation politique est la manifestation d'un écart [...] une désidentification, l'arrachement à la naturalité d'une place, l'ouverture d'un espace de sujet où n'importe qui peut se compter parce qu'il est l'espace d'un compte des incomptés, d'une mise en rapport d'une part et d'une absence de part » (Rancière, 1995 : 60).

En tant que forme d'inscription d'un sujet politique qui se superpose aux corps sociaux de la communauté, la subjectivation politique implique alors l'intrusion d'un litige politique comme rupture de la communauté en elle-même et vis-à-vis d'elle-même. En cela, le sujet politique est l'opérateur du litige politique, la formalisation explicite de celui-ci. Processus de dissolution des identités et d'inscription d'un sujet politique en rupture avec sa communauté, le mode de subjectivation politique crée un sujet qui devient le porteur de cette dynamique, tout en étant simultanément la figure du tort, cause du litige politique. Le sujet politique est en lui-même la forme qu'épouse le processus de dissolution des classes et des identités et l'action politique est la manifestation de cet écart comme production d'un « multiple qui n'était pas donné dans la constitution policière de la communauté » (Rancière, 1995 : 60). Dans cette perspective, la subjectivation politique ne se résume ni à la création d'un sujet politique identifiable à un groupe particulier ni à une somme de groupes qui font société : « [un] mode de subjectivation ne crée pas des sujets *ex nihilo*. Il les crée en transformant des identités définies dans l'ordre naturel de la répartition des fonctions et des places en instance d'expérience d'un litige » (Rancière, 1995 : 60), d'un litige politique en occurrence.

Tant que le mode de subjectivation est la création d'un espace vide au sein du corps social, ouverture permettant l'apparition d'un sujet politique et dans laquelle celui-ci va venir réaménager la distribution de l'espace, un sujet politique est une dynamique qui se manifeste « matériellement » dans l'occupation d'un lieu dans le but d'une transformation de l'ordre sociétal. Ainsi que l'affirme Rancière, « [l]a "prise de parole" n'est pas conscience et expression d'un soi [...]. Elle est occupation d'un lieu où le *logos* définit une autre nature que la

phônè » (Rancière, 2004a : 61), un lieu où le bruit de la masse devient la parole et le compte d'un sujet devenu sujet politique. Mais la politique ne se résume ni à l'apparition du sujet politique, ni à la prise de parole publique. La politique réside en ce que la manifestation « de la part des sans-parts » fait apparaître l'inégalité inhérente de l'ordre policier avec lequel elle fait rupture. Se situant au carrefour de la rencontre de la police et de l'égalité, toujours « aux bords du politique », l'espace politique apparaît alors comme un intervalle entre l'expression des droits et la polémique de leur vérification (Rancière, 2004b : 307). La politique c'est le processus de vérification de l'égalité présumée de la police au nom de l'égalité primordiale de tous et chacun, de « l'égalité de n'importe quel être parlant avec n'importe quel être parlant » (Rancière, 1995 : 53). Parce que la politique est la vérification de l'égalité, elle est la démonstration de l'inadéquation entre les faits et la loi, entre l'égalité supposée de la police et son inégalité réelle, cause du tort. D'où le caractère litigieux de la politique : « La politique est la pratique dans laquelle la logique du trait égalitaire prend la forme du traitement d'un tort, où elle devient l'argument du tort principal qui vient se nouer à tel litige déterminé dans le partage des occupations, des fonctions et des places. Elle existe par des sujets ou des dispositifs de subjectivation spécifiques. Ceux-ci mesurent les incommensurables, la logique du trait égalitaire et celle de l'ordre policier. Ils le font en unissant au titre de n'importe qui avec n'importe qui. Ils le font en surimposant l'ordre policier qui structure la communauté, une autre communauté qui n'existe que par et pour le conflit, une communauté qui est celle du conflit sur l'existence même du commun entre ce qui a part et ce qui est sans part » (Rancière, 1995 : 59). En cela, la police, à l'instar de la politique, est avant tout une logique de partage : « Le litige politique porte sur l'existence litigieuse du propre de la politique avec son découpage des parties et des espaces de la communauté. La première [la police] ne compte que des parties réelles, des groupes effectifs définis par les différences dans la naissance, les fonctions, les places et les intérêts qui constituent le corps social, à l'exclusion de tout supplément. La seconde [la politique] compte "en plus" une part des sans-part » (Rancière, 2004a : 239).

Il semble donc que pour Rancière, la politique réside dans un processus de subjectivation duquel aucun sujet politique n'est donné d'avance. Elle apparaît comme une forme dynamique contingente,

éphémère et évanescence ; un processus visant à inclure « la part des sans-parts » dans « le compte des incomptés » pour re-disparaître de nouveau à la suite de l'effectuation d'un nouveau partage du sensible. Dans ce sens, la politique est la démonstration d'un tort au travers de la manifestation d'un sujet politique qui provoque une suspension temporaire de la logique de l'ordre policier jusqu'à ce qu'un nouveau partage se réalise. La politique est un *dissensus* dont l'enjeu est l'existence de « la part des sans-parts » comme objet de manifestation du litige politique. Dès lors, « [l]e conflit politique n'oppose pas des groupes ayant des intérêts différents. Il oppose des logiques qui comptent différemment les parties et les parts de la communauté » (Rancière, 2004a : 239). Le consensus étant l'une de ces logiques, il s'oppose au conflit politique. La distinction entre les deux logiques consiste en ce que « l'essence du politique réside dans les modes de subjectivation dissensuels qui manifestent la différence de la société à elle-même [alors que] l'essence du consensus n'est pas la discussion pacifique et l'accord raisonnable opposés au conflit et à la violence. L'essence du consensus est l'annulation du dissensus comme écart du sensible à lui-même, l'annulation des sujets excédentaires, la réduction du peuple à la somme des parties du corps social et de la communauté politique aux rapports d'intérêts et d'aspirations de ces différentes parties. Le consensus est la réduction de la politique à la police » (Rancière, 2004a : 251-252).

Neutralisation de la politique par la loi et l'éthique, le consensus est le règne de la loi comme principe de distribution des parts par l'identification des sujets selon leur nature et leur fonction ; c'est le règne de l'éthique comme principe d'autorisation et de validation de la parole et des actes de parole. Adéquation entre fait et droit, il implique la fin de l'intervalle constitutif du conflit politique. Cette adéquation se réalise, d'un côté, au travers une « surlégitimation de l'État savant » et une « identification absolue de la politique à la gestion du capital » et, de l'autre côté, par l'identification des droits des individus avec l'État de droit, identification qui résulte dans la production d'exclusion, celle-ci n'étant « que l'autre nom du consensus » précise Rancière (1995 : 158). L'inclusion universelle de tous par le droit supprime dès lors le sujet politique comme supplément qui se surimpose à la communauté, de même que l'écart comme condition de possibilité d'apparition du sujet politique porteur du tort. Puisque le sujet est toujours *déjà-là*, le consensus effectue une suppression de toute médiation politique. Voici la

définition du consensus selon Rancière : « Le *Consensus* signifie la fermeture de l'espace du dissensus en bouchant les intervalles et rapiécant les possibles écarts entre l'apparence et la réalité ou loi et fait. [...] Le but de la pratique consensuelle est l'identité entre loi et fait. La loi devient identifiée à la vie naturelle de la société. [...] Le *Consensus* est la réduction de la démocratie dans le mode de vie d'une société, à son *éthos* – signifiant par ce mot autant le lieu que son style de vie » (Rancière, 2004b : 306, trad.⁵³).

Alors que la politique repose sur le peuple comme *dèmos*, c'est-à-dire comme « un peuple qui oppose aux douteuses divisions de nature les découpages abstraites du territoire » (Rancière, 2005a : 18), la dépolitisation causée par le consensus confine le peuple dans l'*ethnos*, c'est-à-dire une identité basée sur l'adéquation entre sa nature et une fonction qui lui est jugée naturelle et spécifique. *A contrario* au processus de désidentification de la subjectivation politique, le consensus résulte donc dans une naturalisation et une fixation de l'identité. Annulation du dissensus, le consensus comme police fait ainsi disparaître le sujet politique par l'annulation de la possibilité même de son apparition.

Conjonction entre « des régimes d'opinions et de droits », le consensus réactualise l'ordre de la police en ceci qu'il reproduit une adéquation « hermétique » entre des intérêts particuliers selon les fonctions des groupes qui participent à la discussion, évacuant ainsi tout espace de politisation. Le consensus est l'annulation de la forme performative de la politique par la fixation juridique de la répartition des parts selon l'adéquation entre nature, fonction et identité. Dans cette perspective, le consensus est la reproduction de l'oligarchie d'État, de la domination de la minorité sur la majorité au travers une logique policière assignant à tous et chacun une place dans le corps social selon l'adéquation entre une identité naturalisée et une fonction spécifique.

⁵³ « *Consensus* means closing the spaces of dissensus by plugging the intervals and patching over the possible gaps between appearance and reality or law and fact. [...] The aim of consensual practice is the identity of law and fact. The law has become identify to the natural life of society. [...] *Consensus* is the reduction of democracy to the way of life of a society, to its *ethos* – meaning by this word both the abode of a group and its lifestyle. »

Pour reprendre une terminologie arendtienne inhérente à la théorie politique de Rancière, l'ordre policier du consensus produit le confinement de catégories sociales naturalisées dans l'espace du privé. Par le biais du consensus, l'oligarchie domine en s'appropriant le discours public, accaparant autant le monopole de la définition que de l'expression des enjeux qui doivent être discutés dans la sphère publique, venant ainsi tracer la ligne entre ce qui relève de la sphère publique et de la sphère privée. Dès que l'on conçoit la politique comme un processus d'exposition publique de torts retranchés et confinés dans la sphère privée, la logique policière du consensus se présente comme une « privatisation de l'universel ». Ainsi, alors que la démocratie « idéale » de Rancière repose sur le conflit politique contre l'exclusion de la vie publique qu'en tant que principe d'émancipation, il y a de la « politique » lorsque des catégories exclues du « partage du sensible » décident de remettre en cause la distribution hiérarchique des places et des fonctions, sous l'ordre consensuel, la démocratie est devenue « un opérateur idéologique qui dépolitise les questions de la vie publique pour en faire des “phénomènes de société”, tout en déniait les formes de domination qui structurent la société. Elle masque la domination des oligarchies étatiques en identifiant la démocratie à une forme de société et celle des oligarchies économiques en assimilant leur empire aux seuls appétits des “individus démocratiques” » (Rancière, 2004a : 101).

4. Ingérence humanitaire et dépolitisation

C'est sur la base de cette conception particulière du politique et de la police, de la démocratie et du consensus, que nous devons comprendre la critique de l'intervention humanitaire comme logique de dépolitisation telle que le propose Jacques Rancière. Cette critique tient principalement en ce que, à l'époque de la démocratie consensuelle, l'ingérence humanitaire au nom des droits humains, loin de participer à un processus de subjectivation politique permettant aux victimes de devenir des sujets politiques s'inscrivant sur la place publique par le biais d'une désidentification et de la création d'un intervalle leur permettant alors de s'extirper de leur position de victime pour devenir des sujets, de faire entendre leur parole en tant que « parole qui compte », et ainsi d'obtenir le pouvoir de participer à un processus d'exposition, de reconnaissance et de réparation du tort qu'ils subissent et ce, dans la perspective d'un nouveau partage du sensible comme réorganisation de l'être-ensemble et de la vie en commun aboutissant dans la création d'un nouveau *nomos*,

l'ingérence humanitaire nous disions, ne fait que reproduire la fixation de catégories identitaires⁵⁴ dans un système consensuel propulsant la victime hors de tout processus de subjectivation politique possible et l'enfermant dès lors dans sa seule identité de victime.

En annulant toute condition de possibilité d'un espace proprement politique permettant l'émergence du dissensus comme conflit politique, et donc du politique comme médiation et régulation des conflits sociaux, l'ingérence humanitaire devient un instrument de la reproduction systémique d'un ordre policier consensuel dans lequel une oligarchie mondiale⁵⁵ s'approprierait le monopole de la définition et de l'imposition des droits humains tout en reproduisant sa position de domination au sein de la globalisation. C'est dire alors que nous sommes, face au champ des relations internationales, en présence d'un mécanisme de reproduction d'une violence symbolique, telle que la conçoit Pierre Bourdieu, dans lequel « le pouvoir est déguisé dans le geste même par lequel il s'exerce » (Thompson *citée dans* Bourdieu, 1982 : 40). Celle-ci s'impose à travers la lutte pour le contrôle de l'organisation et de la reproduction de ce champ, assurant dès lors « la domination d'une classe sur une autre » (Bourdieu, 1982 ; 206) et débouchant sur le monopole de définition de l'universel, mais surtout sur la détention du « monopole de la violence symbolique [...], c'est-à-dire du pouvoir d'imposer (voire d'inculquer) des instruments de connaissance et d'expression (taxinomies) arbitraires (mais ignorés comme tels) de la réalité sociale » (Bourdieu, 1982 : 207).

⁵⁴ La fixation identitaire lors d'intervention humanitaire ou simplement par son vocabulaire est une conséquence explicitée par de nombreux auteurs critiques de l'humanitaire dont, entre autres, David Kennedy (2004), Daniel Bensaïd (1999), Alain Destexhe (1993) ou Roland Paris (2004), dans leur ouvrage cité en bibliographie. Voir aussi les travaux de Mariella Pandolfi.

⁵⁵ Oligarchie mondiale réfère à la fois au terme grec *oligoî* tel que le présente Rancière, c'est-à-dire à un régime « politique » structuré par un découpage et une hiérarchisation des groupes sociaux selon la richesse. L'idée est ici de prendre l'oligarchie comme un régime politique national et de l'appliquer au champ des relations internationales. Cependant, l'oligarchie mondiale n'est pas l'équivalent d'une *overclass* tel que Micheal Lindt la conçoit dans *The Next American Nation : The New Nationalism and the Fourth American Revolution* (1995). Bien que nous nous en inspirons, l'oligarchie mondiale se rapproche plutôt une classe transnationale, regroupant les bailleurs de fonds, les décideurs politiques et les fonctionnaires internationaux, cependant sans que ce groupe social soit conçu comme un bloc monolithique.

Cette situation résulterait du fait que l'ingérence humanitaire opérerait une double suppression : premièrement, elle réaliserait « l'identification du gouvernement du peuple à l'autorégulation des populations par des automatismes de la distribution des richesses » (Rancière, 2005a : 75) ; deuxièmement, elle identifierait « le gouvernement du peuple à la loi du sang, de la terre et des ancêtres » (Rancière, 2005a : 76) polarisant ainsi les communautés en divisions ethniques et religieuses, et entre pauvres et riches. Dès lors, pour Rancière « l'humanitaire, c'est alors le double système, militaire et assistanciel, par lequel le consensus des riches contient l'excès de la guerre des pauvres » (2005a : 76).

Brouillant les lignes de partage entre les sphères publique et privée, entre la politique et la police, entre les faits et le droit, en tant que figure de la globalisation consensuelle l'ingérence humanitaire consacrerait la séparation du monde en « une double scène : d'un côté la scène privée mondiale des intérêts des propriétaires, de l'autre la scène des affrontements ethniques et des interventions humanitaires » (Rancière, 2005a : 82). Dans cet ordre d'idée, Rancière affirme que le droit humanitaire « n'a pas seulement consacré l'abandon définitif d'un principe structurant du droit international, le principe de non-ingérence – dont les vertus étaient assurément équivoques. Il a surtout introduit un principe d'illimitation destructeur de l'idée même de cet écart entre le droit et le fait qui donne au droit son statut » (2005a : 129-130), faisant alors basculer toutes les relations internationales dans une éthique pure dégagée de tout rapport au politique. Signe de notre temps, cette pure éthique hors du politique signifie qu'à « la symbolisation juridico-politique s'est lentement substituée une symbolisation éthico-policière de la vie des communautés dites démocratiques et de leurs rapports avec un autre monde, identifié au seul règne des pouvoirs ethniques et fondamentalistes. D'un côté le monde du bien : celui du consensus supprimant le litige politique dans l'harmonisation heureuse du droit et du fait, de la manière d'être et de la valeur. De l'autre le monde du mal, celui où le tort est à l'inverse infinitisé et où il ne peut plus s'agir que de guerre à mort » (Rancière, 2005a : 130).

Corrélativement à la « justice infinie » de la lutte du Bien contre le Mal au nom de la victime absolue qu'est cette victime à laquelle est niée tous droits humains, « ces droits absolus au-dessus de tous les droits », et

donc victime du « Mal infini » qu'est ce Mal qui s'attaque à l'humanité de l'homme, le droit d'ingérence humanitaire au nom des droits de l'homme en appelle directement à l'intervention militaire. « Ce droit, d'abord revendiqué par les organisations humanitaires pour secourir des populations en danger d'extermination, leur avait été emprunté, au pas de charge, par les grandes puissances. Aux règles traditionnelles du droit international avait alors été opposé un droit supérieur, le droit absolu de la victime du tort absolu. La victime du tort absolu est celle qui est mise dans l'impossibilité de faire valoir d'aucune façon son droit. Il s'ensuit bien évidemment que ce droit qui l'emporte sur toute règle de droit ne peut être exercé que par un autre, en clair par une armée d'intervention étrangère » (Rancière, 2005a : 159).

C'est dire alors que le sujet des droits humains n'est pas la victime, dont la seule identité et le seul droit qui lui sont conférés se recouvrent dans son seul statut de victime, c'est-à-dire dans son statut de sujet incapable de faire valoir le droit qui lui est nié. Plutôt c'est « le défenseur du droit de la victime qui hérite de ce droit absolu » (Rancière, 2005a : 131), celui de faire valoir le droit, et donc de porter le droit. Le sujet porteur du droit humain nié à la victime est alors l'organisation militaire ou l'organisation humanitaire, ou les deux à la fois si nous parlons d'intervention « militaro-humanitaire », qui intervient au nom de la victime. Le paradoxe que nous relevons de cette logique tient en ce que seules ces organisations deviennent des sujets politiques s'institutionnalisant, et ce, tout en court-circuitant, bien involontairement peut-être, la capacité de la victime à devenir un sujet politique, lui ôtant par le fait même toute capacité de se défendre, de revendiquer ses droits et de réorganiser politiquement l'espace de la vie en commun. Renvoyée à son *éthos*, confinée dans son *ethnos*, dans son identité « naturelle » et « première », religieuse ou ethnique comme caractéristique ontologique, comme seule mise en forme de sa souffrance, la victime est alors propulsée dans une « sphère de sacralité anthropologique située hors d'atteinte du dissensus politique » (Rancière, 2004b : 299, trad.⁵⁶). C'est ainsi que la politisation de l'ingérence humanitaire apparaît comme un agent de dépolitisation de la victime.

⁵⁶ « [...] an anthropological sphere of sacrality situated beyond the reach of political dissensus. »

5. Slavoj Zizek : dépolitisation humanitaire et retour du « post-politique » dans la globalisation

Reprenant cette thèse de Rancière, auteur dont il s'inspire tout en lui reprochant la réduction de la politique au seul processus de subjectivation politique et de nier le fait que l'oligarchie peut aussi être politique (Zizek, 2000), Slavoj Zizek présente une critique radicale de la place de l'humanitaire dans la globalisation néolibérale. Zizek perçoit dans la pratique de l'ingérence humanitaire le signe évident de la neutralisation de la dimension politique inscrite au sein même de l'humanitaire⁵⁷, neutralisation correspondant à la dépolitisation de l'économique et à l'esthétisation du politique au cœur du néolibéralisme (Zizek, 2004 ; Pijl, 2004). Zizek nomme « globalisation » cette logique « post-politique » en émergence actuellement qui, au nom de l'universel, exclut tout universel propre au politique. La globalisation, dans le sens d'un capitalisme global et surtout de l'Humanité comme point de référence global des droits humains, légitimerait la violation de la souveraineté étatique et justifierait l'interventionnisme – des restrictions commerciales aux actions militaires directes – partout dans le monde où les droits humains globaux sont violés. De son côté, l'État est réduit à un agent de police suivant les besoins du marché et son action à un multiculturalisme essentialiste humanitaire.

Ce qui nous intéresse dans cette lecture est que ce phénomène « post-politique » inaugurerait le retour du politique, mais dans sa forme « ultra », c'est-à-dire dans la forme d'une communauté autoréférentielle fermée en lutte contre des ennemis intérieurs ou extérieurs (Zizek, 1999a : 30). De ce point de vue « ce qui définit la post-politique postmoderne [...] est la solidarité secrète entre les deux figures opposées de Janus : d'un côté le remplacement de la politique par les opérations humanitaires dépolitisées [...] ; de l'autre, l'émergence violente d'un "mal absolu" apparaissant sous la forme d'une violence excessive, ethnique ou fondamentaliste » (Zizek, 1999a : 31, trad.⁵⁸). Cette violence objective serait

⁵⁷ La neutralisation de l'espace conflictuel de discussion autour de finalités communes dans le passage de la décision politique à la gestion systémique « post-politique » consensuelle. Zizek entend par « post-politique » une forme de dénégation du politique par la forclusion de celui-ci et son enfermement dans la sphère de la régulation techno-consensuelle des négociations d'intérêts particuliers.

⁵⁸ « What defines postmodern post-politics, [...] is the secret solidarity between its two opposed janus faces : on the one hand the replacement of politics proper by depoliticized

structurellement inhérente aux conditions sociales du capitalisme global qui fonctionne à la création automatique d'exclus et d'individus dispensables, principale cause de la force des groupuscules religieux extrémistes actuels (Davis, 2004). Elle nécessiterait dès lors un appareil de coercition pour neutraliser les possibilités de conflits tout en étant le gant de velours qui soigne les dommages collatéraux des interventions musclées de la main de fer de la démocratie néolibérale. D'où la centralité de l'intervention militaire et humanitaire au cœur de la globalisation dans laquelle « l'ostensible dépolitisation de la politique des droits humains est l'idéologie de l'interventionnisme militaire servant des fins économique-politiques » (Zizek, 2005 : 126, trad.⁵⁹).

Toutefois, cette pratique interventionniste de l'ère « post-politique » a besoin d'un Autre pour s'ancrer dans le réel. Cet Autre, c'est le corps humain « vivant et mourant, pensant et parlant » en tant que fait positif qui s'exprime au travers des droits de l'homme. Au fondement de l'humanitaire, cet Autre biopolitique « [...] devient la règle d'un programme d'action multiforme » reposant sur une morale minimale hors du politique (Milner, 2004 : 46-47). L'interventionnisme humanitaire serait alors synonyme de la réduction de l'Humanité à la performance des identités empiriques catégorisées en fonction de la valeur de leur production ou de leur « vie nue⁶⁰ », c'est-à-dire d'une humanité sans qualités, non objectivée et non objectivable sinon en termes biologiques (Arendt, 1983 ; Agamben, 1997), soulignant ainsi la déshumanisation qui se produit lors de ce processus.

Dans cette logique contreproductive, pour que l'ingérence humanitaire soit légitime et se réalise, il faut que la victime reste une victime : « L'Autre est bon à protéger tant qu'il reste une victime [;] Du moment qu'il ne se comporte plus comme une victime, mais veut réagir à

humanitarian operation [...] ; on the other, the violent emergence of depoliticized « pure evil » in the guise of “excessive” ethnic or religious fundamentalist violence. »

⁵⁹ « [...] the ostensibly depoliticized politics of human rights as the ideology of military interventionism serving specific economic-political ends. »

⁶⁰ Agamben, se référant à Hannah Arendt, postule que dans l'état d'exception permanent que serait notre situation actuelle, l'humanité de l'individu subit une réduction du *bios* au *zoe* soit de la « vie politique en commun » (culture) à la « simple vie naturelle » comme capacité biologique détachée de tout système socio-symbolique. L'humanité de l'homme devient alors l'équivalent de la « vie nue », cette « vie *tuable* et *insacriifiable* de l'*homo sacer* ».

sa manière et par lui-même, comme par magie il se transforme soudainement en un Autre terroriste/fondamentaliste/trafiquant de drogue... » (Zizek, cité dans Polidori, SD : 6, trad.⁶¹). L'humanitarisme s'appuierait ainsi sur la production d'une « authenticité victimaire » qui permet la transposition de la position de victime dans une société à une victime internationale (Kennedy, 2004 : 29). Et c'est par cette construction idéologique que l'ingérence humanitaire enferme « violemment » la victime dans son statut de victime : « Nous partons ici de la construction idéologique de l'idée d'un sujet-victime vers une sympathie avec toutes les vues de souffrance dans le conflit, pris dans la folie d'un conflit local ne pouvant être pacifié que par l'intervention d'une puissance étrangère altruiste. Un sujet dont le désir le plus profond est réduit à l'appétence quasi animale de "se sentir bien de nouveau" comme ils le disent. Donc, et c'est mon point, derrière cette rhétorique dépolitisée du nous-ne-protégeons-que-les-droits-humains, il y a l'acte d'une violence extrême qui réduit l'autre à une victime impuissante » (Zizek, 1999b : 8, trad.⁶²).

Sous cet angle, l'humanitarisme n'est pas un humanisme, à moins de réduire ce dernier à la simple préoccupation envers l'être humain individualisé et isolé de la société. L'humanitarisme actuel expliciterait plutôt une sortie de la pensée humanisme par le biais d'une double banalisation : celle de l'histoire et de la pensée philosophique humaniste (Redeker, 1996 : 322-342). Libéré de sa socialité et du caractère ontologique de son anthropologique social, l'homme de l'humanitaire n'est plus l'« homme-sujet » de la modernité, mais l'« objet-humain » postmoderne. Ainsi, le processus de victimisation inhérent au processus humanitariste réduirait l'humanité des victimes à leurs caractéristiques biologiques. Comme le mentionne Alain Destexhe, ancien secrétaire général de Médecin sans frontière-international (1991-1995), à propos de

⁶¹ « The Other to be protected is good insofar as it remains a victim [...] the moment it no longer behaves as a victim, but wants to stricke back on its own, it all of a sudden magically turns into a terrorist/fundamentalist/drug-trafficking Other... »

⁶² « So here we have the ideological construction of the idea of subject-victim to sympathizing with all suffering sights in the conflict, caught in the madness of a local clash that can only be pacified by the intervention of a benevolent foreign power. A subject whose innermost desire is reduced to the almost animal craving to « feel good again », as they put it. So you got my point [...] that beneath this depoliticized, let's-just-protect-human-rights rhetoric, there is an extremely violent gesture of reducing the other to the helpless victim. »

la conception humanitariste de l'homme : « L'homme n'est plus qu'un tube digestif qu'il faut alimenter, par la force si nécessaire. Les Bosniaques n'ont pas le droit de s'interroger s'ils préfèrent des armes pour se défendre ou l'aide humanitaire : nous le décidons à leur place. Il y a dans cette conception "humanitariste" une forme de mépris pour tout ce qui ne ramène pas l'homme à son caractère vivant, à son animalité » (Destexhe, 1993 : 98).

La construction idéologique humanitaire du sujet-victime dépouille le sujet de toute identité politique en le réduisant à sa seule souffrance. Une identité de victime est justement ce qui ne peut n'être ni devenir une identité politique, qu'elle ne peut être ni l'amorce d'un mouvement politique ni être un sujet politique puisque « impropre » à la subjectivation politique telle que nous l'avons présenté précédemment avec Rancière. Vulgairement, nous serions tentés de dire que si l'homme est un « animal politique » depuis Aristote, à force de nier le caractère politique de l'homme en se revendiquant d'un apolitisme universel ou en le réduisant à un *homo economicus*, il ne lui reste plus que sa dimension animale ! Toutefois, la souffrance n'est pas qu'un état biologique, mais le résultat d'un rapport intersubjectif constitutif du sujet. Dès lors, si « l'homme souffre par le faire des hommes, cette souffrance exige une réponse politique » et seulement un acte politique peut « modifier la trame même dont les choses fonctionnent » (Zizek, 2004 : 41). Le problème du politique dans l'humanitaire est que la seule trace prégnante du politique semble alors ne se retrouver qu'au niveau du choix politique de traduire un conflit politico-militaire en crise humanitaire (MacFarlane, 2002).

Conclusion : l'humanitaire, un impensé impérialiste ?

Ainsi, paradoxalement à la politisation de l'humanitaire, l'ingérence humanitaire contiendrait en elle le germe d'un processus de dépolitisation qui tendrait dès lors à produire une polarisation et une hiérarchisation sociale reposant sur la richesse et l'identification culturelle, ethnique ou religieuse, aggravant plus qu'atténuant les problèmes qu'elle cherche à résoudre. Il s'agit, bien sûr, d'une position extrême, mais au regard des résultats de la majorité des interventions militaro-humanitaires de la dernière décennie, elle n'apparaît pas totalement erronée puisque celles-ci ont abouti à un accroissement des conflits intercommunautaires à la fois pendant et après les interventions,

le meilleur exemple étant la situation du Kosovo, mais nous pouvons aussi citer la Bosnie, la Croatie (pour les trois cas – Paris, 2004 : 97-111, Pandolfi, 2002, Zizek, 1999b, Weiss, 1999 : 133-135), la Somalie, les guerres de clans avant et après l’Afghanistan des Talibans⁶³ (Makaremi, 2006), le Rwanda (Paris, 2004 : 63-78), ou encore l’Irak⁶⁴.

Les théories précédemment exposées connaissent des antécédents historiques. En 1942, Carl Schmitt affirma que « le pacifisme humanitaire, dont le succès réside apparemment dans la négation du politique, est un retour à la lutte politique sous une autre forme » (1942 : 40). Une politique guerrière discriminatoire dans laquelle l’agresseur se présente en digne représentant de l’Humanité et la victime devient un Autre absolutisé projeté hors de l’humanité. Pour Schmitt, comme pour Hannah Arendt d’ailleurs (Arendt, 1995), l’humanité ne peut être au fondement d’une conception politique puisque l’humanité n’est pas une communauté politique en elle-même dans sa totalité, mais dans sa pluralité – *des humanités*, dès lors, cette nouvelle forme impériale comme « continuité de la politique par d’autres moyens » pour reprendre l’expression éculée de Clausewitz, cette guerre humanitaire nous disions, consacrerait la dissolution du politique dans une *éthique sociale totale* (Schmitt, 1999). La synthèse actuelle entre le militaire et l’humanitaire semble ainsi placer l’individu hors de tout rapport au politique. C’est dans ce sens que Susan L. Woodward nous rappelle qu’« en adoptant les principes d’universalité et de neutralité de l’humanitarisme pour légitimer la guerre, les puissances de l’OTAN revendiquaient l’apolitisme de l’opération au Kosovo » (Woodward, 2001 : 341, trad.⁶⁵).

Le paradigme de l’ingérence humanitaire, en tant que la combinaison de la pensée de l’ingérence étatique et de l’intervention humanitaire comme opérationnalisation technicienne de la pensée humaniste, inaugurerait parallèlement le retour d’un humanitarisme érigé en système

⁶³ Outre les guerres de clans, notons que les Talibans sont nés dans les camps de réfugiés, dont ceux du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) de l’ONU, des deux côtés de la frontière commune de l’Afghanistan et du Pakistan à la fin des années 1980 début 1990.

⁶⁴ Rappelons-nous que la guerre contre l’Irak fut présentée par G. W. Bush comme une « guerre humanitaire », une intervention militaire à but humanitaire, que ce soit en tant que guerre préventive (protéger la population états-unienne) que pour sauver les Irakiens des griffes de leur tyran.

⁶⁵ « By adopting the universality and neutrality principles of humanitarianism to legitimate warfare, NATO powers were also claiming that the Kosovo operation was apolitical »

de charité privée hors du politique, tel que le souligne la critique de la justice libérale internationale de John Rawls présentée par Klaus-Gerd Giesen (Giesen, 1999) ou encore la critique de l'humanitarisme néolibéral de la globalisation que fait Pierre de Senarclens dans son ouvrage *L'Humanitaire en catastrophe* (de Senarclens, 1999). Utilisée comme instrument idéologique d'un État pour justifier la nécessité de la guerre ou pour imposer une « market democracy », l'humanité, comprise comme la civilisation de la liberté individuelle des droits de l'homme, « sert en particulier à merveille l'impérialisme économique » (Schmitt, 1942 : 41).

Ainsi, nous serions à « l'heure des faucons humanitaires » (Bensaïd, 1999 : 106), à la différence près que comparativement aux anciens impérialismes coloniaux, la réalité impériale inhérente à la globalisation⁶⁶ n'est plus synonyme de colonisation, de conquête ou d'annexion dans l'objectif de faire du commerce, de fidéliser ou de civiliser un autre peuple, mais de reconstruire, de *bêcher* la terre, de briser les racines et de replanter, d'*implanter* et de *greffer* une société civile, une démocratie ou un État (en droite ligne avec l'idéologie du *nation building*, du *state building* ou du *society building* des *think tanks* états-uniens dont la *Rand Corporation* ou la *Carnegie Endowment for International Peace*), afin d'établir une synchronisation aux règles du marché mondial ou une égalité dans les règles de fonctionnement du consensus démocratique international.

« En un mot, celles-ci sont des relations impériales de “gouvernance globale”, comme elles sont nommées, plutôt que les précédentes relations impériales des gouvernements coloniaux » (Tully, 2005 : 36, trad.⁶⁷). C'est par cette phrase de James Tully que nous concluons notre présentation par laquelle nous avions l'intention de réfléchir sur la relation entre l'humanitaire et le politique, et ce, en explicitant la problématique de la politisation et de la dépolitisation entourant l'ingérence humanitaire, surtout dans la forme de l'intervention militaro-humanitaire. Nous concevons qu'une étude empirique est d'une ultime nécessité pour appuyer de tels propos. Celle-ci permettrait d'élargir toute réflexion sur cette réalité complexe aux organisations elles-mêmes, leur

⁶⁶ Michel Freitag parle d'« impérialité systémique » de la globalisation (voir Freitag, 2005).

⁶⁷ « In a word, these are imperial relations of “global governance”, as they are called, rather than the earlier imperial relations of colonial government. »

statut (privé, public, semi-public, national, international etc.), le cadre normatif dans lequel s'insère leur reconnaissance et leurs actions publiques ainsi que leur place dans un système de gouvernance globale. N'oublions pas une imposante analyse du discours des différents acteurs ainsi que la population en général et, avant tout, les victimes. Enfin, il faudrait un indice de réussite des interventions et des résultats directs de la reconstruction de leur société sur la vie des individus.

Benoît Coutu
Candidat au doctorat en sociologie
Université du Québec à Montréal

* * *

Bibliographie

- AGAMBEN, Giorgio (1997), *Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Le Seuil.
- ARENDRT, Hannah (2002), *Les Origines du totalitarisme. Eichmann à Jérusalem*. Paris, Gallimard.
- ARENDRT, Hannah (1995), *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Le Seuil.
- ARENDRT, Hannah (1983), *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy.
- BADIE, Bertrand (2002), *La diplomatie des droits de l'homme. Entre éthique et volonté de puissance*, Paris, Fayard.
- BECK, Ulrich (2006), *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?*, Paris, Flammarion.
- BENSAÏD, Daniel (1999), *Contes et légendes de la guerre éthique*, Paris, Textuel.
- BOURDIEU, Pierre (1982), *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Fayard.
- BRAUMAN, Rony (2005), « Mission civilisatrice, ingérence humanitaire », *Le Monde diplomatique*, 52^e année, no. 618, p.3.

- BRAUMAN, Rony, (2004), « From Philanthropy to Humanitarianism : Remarks and an Interview », dans Ian Balfour et Eduardo Cadava (eds.), *And Justice for all ? The Claims of Human Rights*, numéro spécial de la revue *The South Atlantic Quarterly*, vol. 103, no. 3-4, pp.397-417.
- BRAUMAN, Rony (2000), *L'action humanitaire*, Paris, Flammarion.
- BRAUMAN, Rony (1991), «Contre l'humanitarisme», *Esprit*, no. 177, pp.78-85.
- DAVIS, Mike (2004), « Planet of Slums. Urban Involution and the Informal Proletariat », *New Left Review*, no. 26, pp.5-34.
- DESTEXHE, Alain (1993), *L'humanitaire impossible ou deux siècles d'ambiguïté*, Paris, Armand Colin.
- DUFFIELD, Mike, Joanna MACRAE et Devon CURTIS (2001), « Editorial : Politics and Humanitarian Aid », *Disasters*, vol. 25, no 4, pp.269-274.
- FASSIN, Didier (MSF) (24 octobre 2003), « L'espace moral de l'action humanitaire. À propos de quelques épreuves récentes ». Conférence dans le cadre du colloque *Autour de l'intervention. Protagonistes, logiques, effets*, Montréal, Université McGill.
- FREITAG, Michel (2005), « L'avenir de la société : globalisation ou mondialisation ? », *Société*, no. 24-25, pp.133-188.
- FOX, Fiona (2001), « New Humanitarianism : Does It Provide Moral Banner for the 21st Century ? », *Disasters*, vol. 25, no. 4. pp.275-289.
- GIESEN, Klaus-Gerd (1999), « Charité paternaliste et guerre juste : la justice internationale selon John Rawls », *Les Temps Modernes*, 54^e année, no. 604, pp.40-62.
- JOXE, Alain (2004), *L'empire du chaos*, Paris, La Découverte.

- KENNEDY, David (2004), *The Dark Sides of Virtue. Reassessing International Humanitarianism*, Princeton and Oxford, Princeton University Press.
- KOUCHNER, Bernard (1991), « Devoir d'assistance », *Le Monde*, 20 septembre, p.3.
- LIND, Michael (1995), *The Next American Nation : The New Nationalism and the Fourth American Revolution*, New York, Free Press Paperbacks.
- MACFARLANE, Stephen Neil (2002), *Intervention in Contemporary World Politics*, New York/Oxford, Oxford University press.
- MAKAREMI, Chowra (23 février 2006), « (In)sécurité des victimes. Les limites du paradigme de la « sécurité humaine » dans la gestion humanitaire du déplacement forcé en Afghanistan ». Conférence présentée dans le cadre du séminaire *L'humanitaire, ses formes et ses enjeux : État de la recherche québécoise*, Université Laval, Québec.
- MILNER, Jean-Claude (2004), « La roue de l'humanitaire », *Les Temps modernes*, no. 627, pp.43-56.
- PANDOLFI, Mariella (2002), « Moral entrepreneurs, souverainetés mouvantes et barbelés. Le bio-politique dans les Balkans postcommunistes », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 26, no. 1, pp.29-51.
- PARIS, Roland (2004), *At War's End. Building Peace after Civil Conflict*, Cambridge, Cambridge university press.
- PECH, Thierry et Marc-Olivier PADIS, (2004), *Les multinationales du cœur. Les ONG, la politique et le marché*, Paris, La République des Idées.
- PIJL, Kees van der (septembre 2004), « Human Rights as Neoliberal Aesthetics. Transnational Intervention for Possessive

Individualism », *Paper for the Fifth pan-european conference, Transnational politics section*, The Hague. Document ronéotypé.

POLIDORI, Fabio « An Interview with Slavoj Zizek », Département de philosophie, Université de Trieste, document ronéotypé, non-daté. (Article disponible sur Wikipédia – voir Zizek.)

RANCIÈRE, Jacques (1995), *La mésentente*, Paris, Galilée.

RANCIÈRE, Jacques (2004a), *Aux bords du politique*, Paris, Gallimard.

RANCIÈRE, Jacques (2004b), « Who Is the Subject of the Rights of Man ? », Balfour, Ian, et Eduardo Cadava (eds.), *And Justice for All ? The Claims of Human Rights*, numéro spécial de la revue *The South Atlantic Quarterly*, vol. 103, no. 3-4, pp. 297-310.

RANCIÈRE, Jacques (2005a), *Chroniques des temps consensuels*, Paris, Le Seuil.

RANCIÈRE, Jacques (2005b), *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique.

REDEKER, Robert (1996), « L'humanitaire devant l'avenir. Critique de la non-anthropologie humanitaire », *Les Temps modernes*, no. 587, pp. 322-342.

ROBITAILLE, Antoine (2004), « Irak : le malaise de Kouchner », *Le Devoir*, lundi 30 mai.

RIEFF, David (2003), *Humanitaire en crise*, Paris, Le Serpent à plume.

RYFMAN, Philippe (1999), *La question humanitaire. Histoire, problématiques, acteurs et enjeux de l'aide humanitaire internationale*, Paris, Ellipses.

SCHMITT, Carl (1999), « Ethic of State and Pluralistic State », dans : Chantal Mouffe (ed.), *The Challenge of Carl Schmitt*, New York-London, Verso, pp.195-208.

- SCHMITT, Carl (1942), *Considérations politiques*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence.
- DE SENARCLENS, Pierre (1999), *L'humanitaire en catastrophe*, Paris, Presses de science Po.
- SIMÉANT, Johanna et Pascal DAUVIN (dir.), (2004), *ONG et Humanitaire*, Paris, L'Harmattan..
- TIRMAN, John (2003-2004), « The New Humanitarianism. How Military Intervention became the Norm », *Boston Review*, pp.3-8.
- TULLY, James (2005), *Understanding Imperialism Today. From Colonial Imperialism Through Decolonization to Post-colonial Imperialism*, document ronéotypé.
- WEISS, Thomas G. (1999), *Military-Civilian Interactions. Intervening in Humanitarian Crises*, Lanham-Boulder-New York-Oxford, Rowman & Littlefield Publishers, Inc.
- WOODWARD, Susan L. (2001), « Humanitarian War : a New Consensus ? », *Disasters*, vol. 4, no. 25, pp.331-344.
- ZIZEK, Slavoj, (1999a), « Carl Schmitt in the Age of Post-politics », dans : Chantal Mouffe (ed.), *The Challenge of Carl Schmitt*, Londres, Verso, pp.19-37.
- ZIZEK, Slavoj (1999b), « Human Rights and its Discontents », Conférence au Olin Auditorium, Bard College.
- ZIZEK, Slavoj, (2000), « Le malaise dans la subjectivation politique », *Actuel Marx*, no. 28, 2^{ème} trimestre, pp.137-152.
- ZIZEK, Slavoj (2004), *Plaidoyer en faveur de l'intolérance*, Castelnau-le-Lez, Climats.
- ZIZEK, Slavoj (2005), « Against Human Rights », *New Left Review*, juillet-août, pp.115-131.